

# Populations aisées et modestes n'ont pas les mêmes adresses

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 152 • Décembre 2022



Dans les grandes villes, se croisent populations modestes et aisées. Les inégalités de revenus entre ces habitants ne vont pas forcément de pair avec la ségrégation résidentielle. Toutefois, ces populations ne résident pas au même endroit et des quartiers bien distincts se dessinent en fonction des niveaux de vie. C'est cette séparation résidentielle qui reflète la ségrégation. Dans les pôles d'Anancy, de Chambéry et de Valence, les populations aux revenus extrêmes se ségrègent fortement, celles ayant les plus faibles revenus étant particulièrement concentrées, le plus souvent sur une faible superficie. Dans ces pôles, la ségrégation est plutôt faible comparée aux grands pôles français. Cependant, entre 2007 et 2017, celle-ci a fortement augmenté à Chambéry.

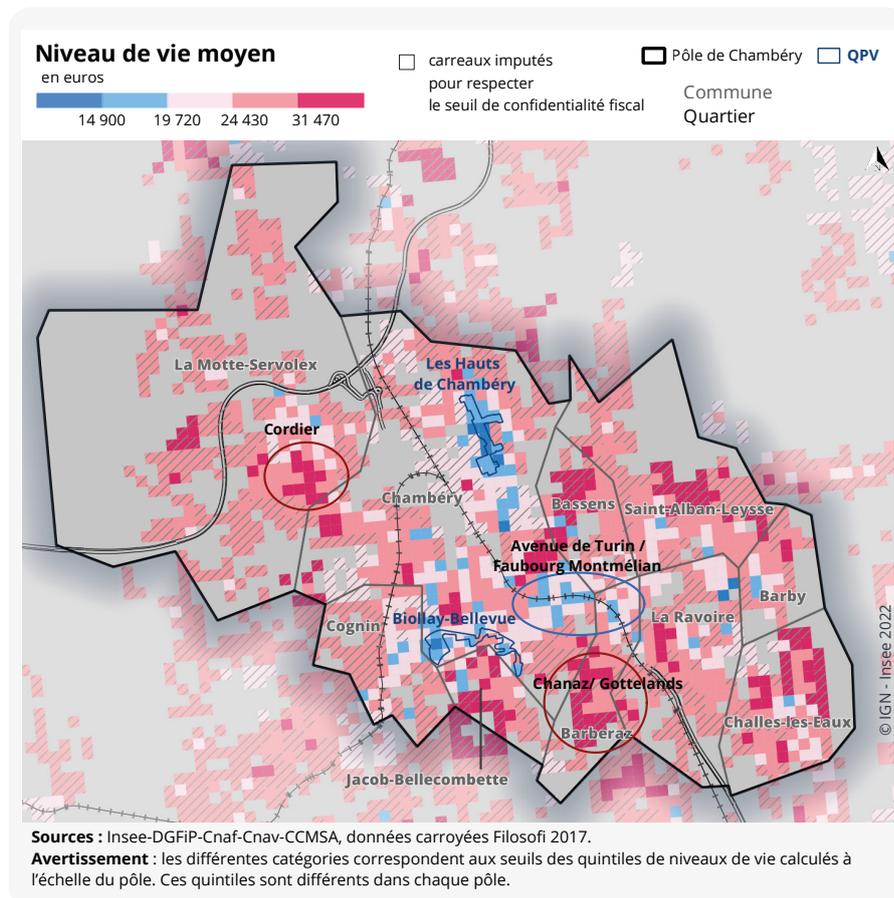
Les grandes villes sont souvent le lieu de rencontre de populations modestes et aisées, avec une surreprésentation de ces personnes au profil de revenus les plus extrêmes parmi l'ensemble des habitants. Ces grandes agglomérations peuvent être le théâtre d'une concurrence entre ménages pour s'implanter sur les meilleures localisations, entraînant de fait une stratégie d'évitement des zones les moins recherchées. Il s'agit généralement de poches de pauvreté localisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) où se concentrent les logements sociaux, ainsi que dans l'hypercentre où les logements plus anciens sont parfois plus vétustes qu'ailleurs. À l'inverse, d'autres quartiers résidentiels abritent majoritairement des ménages aisés dans lesquels les prix de l'immobilier écartent les plus modestes. Ce clivage, c'est-à-dire le fait que des personnes aux profils différents en matière de revenus ne vivent pas dans les mêmes espaces, est appelée ségrégation résidentielle.

Cette ségrégation, bien connue dans les métropoles, est aussi présente dans des agglomérations plus petites. Cette étude porte sur les grands centres urbains de Chambéry, Valence et Anancy (que l'on appellera « pôles » dans la suite de l'étude), qui abritent une préfecture de département et comptent entre 95 000 et 127 000 habitants. Le pôle de Chambéry comprend les communes de Chambéry, Barberaz, Barby, Bassens, Challes-les-Eaux, Cognin, Jacob-Bellecombette, La Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Alban-Leyse. Celui de Valence est constitué des communes de Valence, Guilherand-Granges

et Bourg-lès-Valence. Le pôle d'Anancy est quant à lui uniquement composé de la commune actuelle d'Anancy, résultant de la fusion des anciennes communes d'Anancy, d'Anancy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Pringy et Seynod.

Observer les inégalités de revenus et étudier l'existence d'une ségrégation résidentielle dans ces pôles apportent des éléments pour éclairer les enjeux de la mixité sociale qui est au cœur des priorités de la politique de la ville.

## ► 1. Niveau de vie moyen à Chambéry et ses alentours en 2017

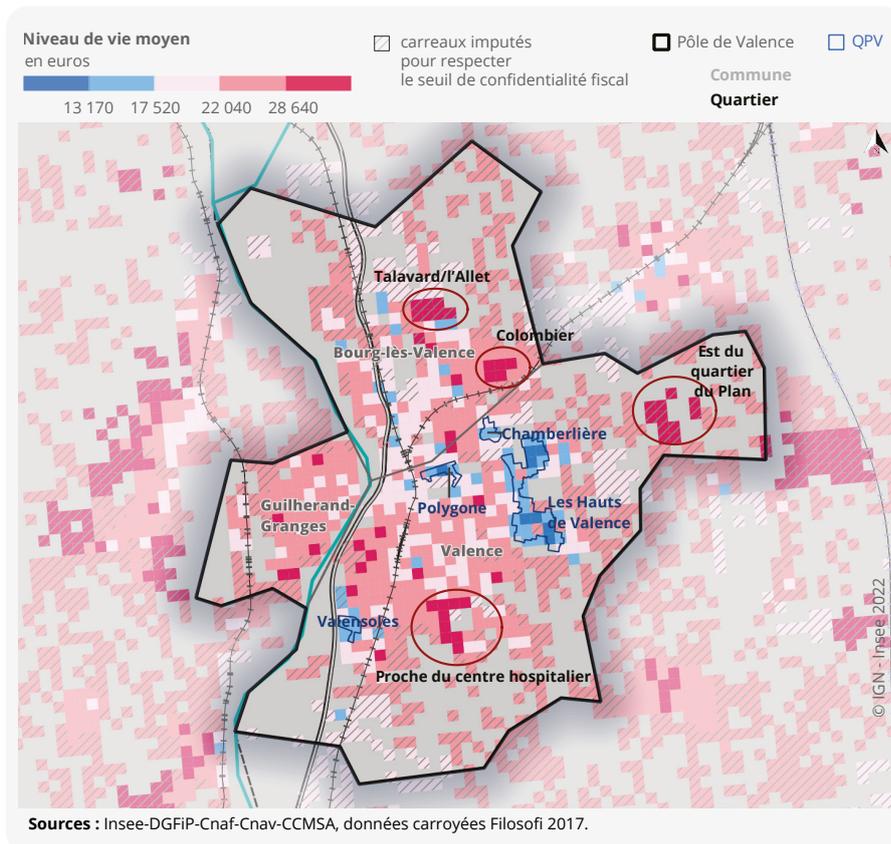


## Davantage d'inégalités de revenus à Annecy qu'à Chambéry ou Valence

Les inégalités de revenus entre les plus modestes et les plus aisés sont importantes à Annecy et plus fortes qu'à Valence et Chambéry. À Annecy, les 10 % de la population aux plus hauts revenus gagnent au moins quatre fois plus que les 10 % les plus modestes, contre 3,3 fois à Chambéry et 3,4 à Valence, toutes deux dans la moyenne régionale ► [sources et méthodes](#). La moitié des Annéciens dispose d'un **niveau de vie** élevé, supérieur à 24 170 euros par an. Les plus aisés ont des revenus particulièrement importants, qui creusent le fossé avec les plus modestes. Ainsi, le 9<sup>e</sup> décile s'établit à 49 620 euros annuels contre 12 690 euros pour le 1<sup>er</sup> décile. De nombreux cadres vivent à Annecy et le développement du travail frontalier accentue la présence d'une population à haute rémunération, induisant une forte augmentation du dernier décile de revenu. Le nord de la Haute-Savoie a toujours attiré les Français travaillant en Suisse. Cependant, face à la montée des prix immobiliers dans le Genevois, les résidents n'hésitent plus désormais à s'installer plus loin de la frontière, d'autant plus que les infrastructures ferroviaires et routières facilitent l'accès aux communes suisses. L'inauguration du prolongement de l'A41 en 2008 entre Annecy et Genève a ainsi placé les deux villes à seulement 30 minutes de route. À Annecy, les frontaliers représentent désormais 10 % des actifs en emploi, leur nombre ayant doublé en dix ans ► [pour en savoir plus](#). Dans le pôle de Chambéry, le niveau de vie annuel médian est plus faible que dans celui d'Annecy (22 000 euros par an) mais proche de la moyenne régionale. Dans celui de Valence, ce dernier est plus faible et atteint seulement 19 670 euros, en lien avec des taux de chômage (au sens du recensement) et de pauvreté élevés (respectivement 16,5 % et 17,8 % contre 11,9 % et 12,5 % dans la région).

La seule analyse des inégalités de revenus ne rend pas compte de toutes les disparités au sein des pôles car elle ignore la localisation des habitants et des éventuels regroupements de population en fonction de leur niveau de vie. C'est en effet l'étude de l'implantation géographique des habitants qui détermine s'il y a ou non ségrégation. Cette notion n'est pas forcément synonyme d'inégalité : si les personnes au profil de revenus différents se répartissent de manière uniforme au sein du pôle, alors la ségrégation est nulle, et ce, même en présence d'une forte disparité entre les plus modestes et les plus aisés. Ainsi, alors que les inégalités dans l'agglomération de Chambéry sont plus faibles qu'à Annecy, la ségrégation résidentielle y est beaucoup

## ► 2. Niveau de vie moyen à Valence et ses alentours en 2017



plus élevée. À Annecy, malgré l'importance des inégalités, son niveau est l'un des plus faibles des grands pôles français.

### Quartiers aisés ou modestes : des espaces bien distincts

En zoomant sur des carreaux de 200 mètres de côté, on constate que les populations modestes et aisées ne sont pas disséminées de manière homogène dans le pôle, mais sont regroupées dans des quartiers bien distincts.

Dans le pôle de Chambéry, plusieurs poches concentrent des personnes au niveau de vie élevé ► [figure 1](#). Ces quartiers se situent principalement dans les communes périphériques de la commune de Chambéry, comme Challes-Eaux ou Saint-Alban-Leyse, mais également au nord de Bassens ou au sud de Jacob-Bellecombette. De même, le quartier Cordier à La Motte-Servolex, et ceux de Chanaz et les Gottelands à Barberaz, affichent en moyenne de hauts niveaux de vie. À l'inverse, les quartiers rassemblant des personnes au faible niveau de vie sont principalement localisés dans la commune de Chambéry. Le plus important est celui des hauts de Chambéry, abritant le QPV du même nom. Le QPV de Biollay-Bellevue, ainsi que le long de la voie ferrée (entre avenue de Turin et Faubourg

Montmélian) sont également des espaces à faible niveau de vie.

Comme à Chambéry, la concentration des plus modestes est assez marquée dans le pôle de Valence ► [figure 2](#). Les carreaux dans lesquels résident les populations les plus modestes se superposent aux contours des différents QPV, en particulier à l'ouest du quartier du Plan, en descendant sur les Fontbarlettes, autour du parc Jean Perdrix. Cette zone correspond au QPV des Hauts de Valence. On retrouve également une poche à proximité du centre-ville vers le Polygone ainsi qu'au sud de la ville, vers Valensolles, abritant les QPV du même nom. Un autre QPV est localisé quartier Chamberlière, au nord du rond-point où commence la route de Romans. À l'autre extrémité, les espaces abritant les personnes les plus aisées se situent sur la commune de Bourg-lès-Valence, vers le Colombier et Talavard/l'Allet, près du centre hospitalier de Valence ainsi qu'à l'est du quartier du Plan. À Annecy, contrairement à Chambéry et Valence, les contours des quartiers aux revenus extrêmes sont moins visibles et ne dessinent pas des poches bien distinctes, en particulier pour les plus modestes ► [figure 3](#). Ces quartiers sont plutôt disséminés à l'ouest de la commune, autour du parc des Sports, ainsi que dans des quartiers d'anciennes communes maintenant rattachées à Annecy : Seynod-Champ Fleuri, Gévrier-Beauregard et Meythet-Mairie.

Les secteurs au niveau de vie élevé sont fortement présents à l'est et au nord, sur les anciennes communes d'Annecy-le-Vieux et de Pringy.

### Des quartiers qui illustrent le phénomène de ségrégation

Dans les pôles d'Annecy, Valence et Chambéry, le regroupement des populations à faibles revenus et celles à hauts revenus dans des quartiers distincts illustrent une dimension de la ségrégation. Ce terme renvoie à la notion de séparation résidentielle de populations ayant des caractéristiques sociales différentes, en l'occurrence les revenus dans cette étude. Une ville sera d'autant plus ségréguée que ses quartiers ont un profil qui s'écarte de la moyenne de la ville et que ses habitants ne se répartissent pas de la même manière sur le territoire selon leurs ressources. Ainsi, la ségrégation par le revenu s'accompagne d'une surreprésentation et d'une sous-représentation des **groupes sociaux** dans les quartiers.

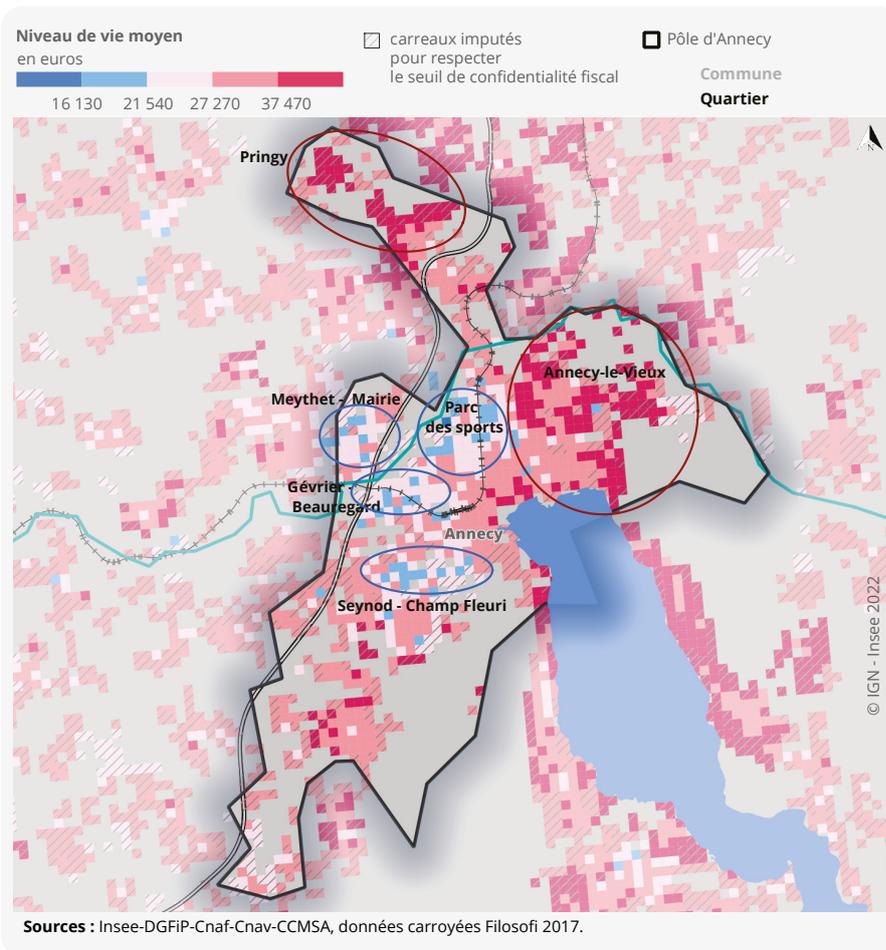
Dans chacune des villes, les personnes à faibles revenus et celles à forts revenus se séparent nettement plus que les personnes aux revenus intermédiaires et affichent un fort niveau de ségrégation

► **sources et méthodes.** À Valence et Chambéry, celle des populations modestes est plus élevée que celle des plus aisés ; elle est en partie mise en évidence par la délimitation géographique des QPV qui, par définition, reposent sur un critère de concentration de personnes à bas revenus. En l'absence de QPV, le pôle d'Annecy se démarque des autres par une faible ségrégation des plus modestes. Son niveau est même très légèrement inférieur à celui des plus aisés.

### Forte concentration des populations les plus modestes, en particulier à Chambéry

En plus de ce regroupement spatial, les populations aux faibles revenus sont aussi fortement concentrées, une grande proportion d'entre elles étant rassemblée dans un faible nombre de carreaux. Cette concentration est plus prononcée à Chambéry qu'à Valence et Annecy : 6 % des carreaux au profil de revenu modeste regroupent 22 % de la population. À Valence, la part des carreaux à bas revenus est identique, mais ceux-ci ne centralisent que 17 % des habitants. À Annecy, où la ségrégation résidentielle des plus modestes est déjà moins marquée que dans les deux autres pôles, seuls 13 % des habitants sont réunis dans des carreaux au profil de revenu modeste.

### ► 3. Niveau de vie moyen à Annecy et ses alentours en 2017



Un carreau modeste abrite en moyenne 290 personnes, contre 60 personnes dans un carreau aisé. Cette différence de densité s'explique par la différence d'habitat : les personnes modestes vivent souvent en immeuble, pour une partie dans des bâtiments de grande hauteur composés de logements sociaux. À Chambéry et Valence, 70 % des logements sociaux sont, par exemple, rassemblés dans 5 % des carreaux. À l'autre extrémité, les habitants aisés ne sont pas concentrés dans les carreaux, même s'ils sont souvent regroupés sur une partie du territoire. Ils occupent souvent des maisons individuelles pouvant être plus ou moins isolées. Les carreaux hébergeant des personnes aux revenus élevés sont de fait plus nombreux. Dans les pôles, les plus aisés occupent ainsi plus d'espace que les plus modestes. À Valence, plus des deux tiers des carreaux ont un profil de revenu aisé, et jusqu'à presque trois quarts (73 %) à Annecy et Chambéry, alors qu'ils rassemblent moins de la moitié de la population.

### Dans la région, des pôles relativement moins ségrégués qu'au niveau national

Le niveau de ségrégation constaté dans les grands pôles de la région est plutôt

faible par rapport aux 50 plus grands pôles de France. Dans la région, les pôles de Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Annecy, Valence et Chambéry, sont tous dans la deuxième moitié du classement. Le plus faible niveau revient à Annecy. Il est même particulièrement bas puisqu'il est avant-dernier du classement des plus grandes agglomérations françaises. À Valence, la ségrégation est plus élevée, mais en deçà de Chambéry, qui se situe au niveau de Lyon et de Clermont-Ferrand, capitale et ex-capitale de région. Le plus fort niveau de ségrégation rencontré à Chambéry provient du nombre plus important de quartiers séparés à la fois modestes et aisés et de la plus forte concentration des populations aux revenus extrêmes.

Entre 2007 et 2017, la ségrégation a augmenté dans les pôles de Chambéry, de Valence et d'Annecy. Mais cet accroissement est également présent dans de nombreuses villes françaises. Chambéry est le seul pôle d'Auvergne-Rhône-Alpes à être monté dans le classement des 50 grands pôles français les plus ségrégués entre 2007 et 2017 ► **figure 4**, passant de la 39<sup>e</sup> à la 35<sup>e</sup> place. Dans ce classement, Valence a reculé de la 35<sup>e</sup> à la 39<sup>e</sup> place (échangeant sa position avec Chambéry).

Anancy a conservé son rang parmi les grands pôles les moins ségrégués, à la 49<sup>e</sup> place.

Malgré les projets à destination des quartiers prioritaires et les opérations pour revitaliser le cœur des centres-villes, les habitants sont toujours spatialement regroupés selon leurs revenus à l'intérieur des pôles. À l'aune de ces constats, les politiques publiques en faveur de la mixité sociale restent d'actualité. ●

Hélène Decorme, Aline Labosse (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Sources et méthodes

La ségrégation est calculée à partir des individus répertoriés dans les ménages fiscaux présents dans les sources fiscales RFL (Revenus fiscaux localisés) 2007-2010 et Filosofi (Fichier localisé social et fiscal) 2011-2017.

L'**indice de ségrégation de Theil** quantifie l'écart entre la mixité d'un carreau et celle observée au sein de la population de la ville dans sa globalité. Ainsi, la valeur de l'indice est d'autant plus forte que la distribution des groupes sociaux de chaque carreau s'écarte de celle de la ville entière.

Les **groupes sociaux** sont définis en fonction des quintiles de revenus déclarés par unité de consommation de l'ensemble des habitants de la zone d'étude. Ainsi, on obtient cinq groupes d'individus de taille semblable (20 % de la population totale).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Ce revenu comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Si on ordonne la population selon leur revenu, les **déciles** sont les valeurs de revenu qui partagent cette population en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, le premier décile est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % de la population, le neuvième décile est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % de la population. Le **rapport interdécile D9/D1** permet de mesurer les inégalités d'une distribution. Il met en évidence l'écart entre le haut (9<sup>e</sup> décile) et le bas de la distribution (1<sup>er</sup> décile).

## ► 4. Top 50 des pôles français les plus ségrégués par le revenu en 2017 et évolution 2007-2017

Pôle des AAV	Rang 2017	Rang 2007	Évolution
Limoges	1	10	↗
Lille	2	2	→
Rouen	3	6	↘
Mulhouse	4	5	↘
Avignon	5	4	↘
Tours	6	14	↘
Marseille – Aix	7	1	↘
Nîmes	8	9	↘
Angers	9	15	↘
Amiens	10	3	↘
Orléans	11	12	↘
Le Havre	12	7	↘
Besançon	13	13	→
La Rochelle	14	16	↘
Paris	15	11	↘
Metz	16	18	↘
Troyes	17	8	↘
Caen	18	17	↘
Nancy	19	20	↘
Reims	20	29	↘
Le Mans	21	33	↘
Rennes	22	32	↘
Poitiers	23	31	↘
Nantes	24	24	→
Perpignan	25	19	↘
Montpellier	26	22	↘
Toulon	27	23	↘
Bordeaux	28	25	↘
Strasbourg	29	21	↘
Saint-Brieuc	30	30	→
Lyon	31	28	↘
Saint-Nazaire	32	26	↘
Toulouse	33	36	↘
Clermont-Ferrand	34	34	→
Chambéry	35	39	↘
Valenciennes	36	27	↘
Dijon	37	37	→
Dunkerque	38	40	↘
Valence	39	35	↘
Grenoble	40	38	↘
Brest	41	44	↘
Pau	42	47	↘
Lorient	43	48	↘
Saint-Étienne	44	43	↘
Lens - Liévin	45	41	↘
Quimper	46	46	→
Nice	47	42	↘
Bayonne	48	45	↘
Anancy	49	49	→
Cannes - Antibes	50	50	→

**Lecture** : les flèches indiquent la situation de chaque pôle vis-à-vis du classement des 50 pôles français les plus ségrégués, entre 2007 et 2017. Cela ne signifie pas nécessairement que la ségrégation y soit moins importante en 2017 qu'en 2007. Ainsi, le pôle du Mans, qui pointait au 33<sup>e</sup> rang en 2007, pointe au 21<sup>e</sup> rang en 2017.

**Note** : classement réalisé à partir de l'indice de Theil.

**Sources** : Insee, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2007-2010 et Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2011-2017.

### ► Pour en savoir plus

- « Anancy, une ville attractive à la démographie dynamique », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 150, septembre 2022.
- « De forts écarts de revenus entre communes au sein des métropoles », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 132, septembre 2021.
- « Amplification des écarts de revenus : l'effet du travail frontalier », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 131, septembre 2021.

